



NMVS Formation
Notre métier, Votre sécurité

Signalisation temporaire de chantier

Objectif

Créer les conditions nécessaires au bon déroulement des travaux tout en assurant la sécurité des intervenants et usagers circulant à proximité

Public visé :

Tout public.

Prérequis :

Aucun prérequis particulier.

Coûts

pédagogiques :

Sur devis

Durée :

7 heures

Participants :

De 4 à 10 apprenants
En inter ou intra

Méthodes pédagogiques :

Une alternance cours théoriques et pratiques

Formateur :

1 formateur expérimenté

Lieu de la formation :

En entreprise si possibilité d'effectuer le cours théorique

Possibilité d'effectuer dans les locaux « NMVS » ou de louer une salle de formation à proximité de l'entreprise

Programme :

Les statistiques
Dispositifs réglementaires
Partenaires de la prévention
Droits, obligations et responsabilités
Que faire en cas d'accident
Signalisation (des personnes, les principes, les catégories des dispositifs, la pose et implantation, les véhicules)
Chantiers fixes
Signalisation la nuit
Déviation de la circulation
Chantiers mobiles
Chantiers en milieu rural
Equipements de protection individuelle
Gestes de manœuvres
Signaux sonores

Moyens pédagogiques :

Vidéo / diaporama
Exercices et simulations

Validation :

Diplôme et attestation de présence délivrés
QCM en fin de formation
Livret remis aux stagiaires à l'issue de la formation.
Recyclage recommandé tous les 2 ans

En cas de besoin d'aménagement de la formation ou de difficultés individuelles particulières, n'hésitez pas à nous contacter

Contact :

NMVS Formation – 606 Rue de l'Industrie - Parc Visionis - 01090 GUEREINS
Tél. : 06.40.28.53.09 - courriel : nmvs.formation@gmail.com
SARL au capital de 5000 - N° Siret : 82977892700022 - N° TVA Intra. : FR88 829778927 - Code NAF : 8559A